

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2013

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
12 suppléants

Délibération n°228 du Comité syndical

Divers

Nous avons eu un problème technique avec la machine à affranchir. Aussi pour envoyer une partie des invitations au comité syndical, Anne-Marie SCHLONSOK a réglé la somme de 84,15 € (2,55 € x 33 courriers) par carte bancaire à la Poste rue du 22 novembre.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Décide de rembourser la somme de 84,15 € à Anne-Marie SCHLONSOK.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 13 NOV. 2013

La publication le 13 NOV. 2013

Strasbourg, le 13 NOV. 2013

Le Président

Jacques BIGOT

